

SECRET
CONSEIL DES MINISTRES
SECRETARIAT GENERAL

Vo

SECRET

CONSEIL des MINISTRES
SECRETARIAT GENERAL
23 Aout 1960
Arrêté N° 1312 SGCM

portant approbation de la délibération N° 3 du Conseil Général du Nord-Ouest sur utilisation d'une fraction de la dotation exercice 1960 (Région Nord-Ouest)

/-) N N E E 1960 (N° 230 /PCM/MF

LE PREMIER MINISTRE

VU la Constitution de la République du Dahomey ;
VU la loi organique N° 59-35 du 31 Décembre 1959 portant institution et organisation des Conseils Généraux, et notamment son article 44
SUR proposition du Ministre des Finances
Le Conseil des Ministres entendu

SECRET

ARTICLE PREMIER.- Est approuvée la délibération N° 3 du 5 Juillet 1960 du Conseil Général du Nord-Ouest sur l'utilisation de la dotation de deux millions du Budget National pour crédit de fonctionnement du Conseil Général, exercice 1960.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./.-

PAR LE PREMIER MINISTRE : Fait à PORTO-NOVO, le 19 AOUT 1960
Le Ministre des Finances

F. APLOGAN

Le Ministre de l'Intérieur

<u>AMPLIATIONS :</u>	
Original	1
J.O.R.D.	1
P.C.M.	15
S.G.C.M.	5
M.I;	2
M.F/Cab.	2
S.F.	3
C.D.	1
I.C.F.	1
TRESOR	1
CONSEIL NORD-OUEST	5
DELEGUE REGIONAL N.O.	3